



16ème législature

Question N° : 8065	De M. Philippe Juvin (Les Républicains - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse >Utilisation du cannabis médical	Analyse > Utilisation du cannabis médical.
Question publiée au JO le : 16/05/2023 Date de changement d'attribution : 19/03/2024 Date de renouvellement : 26/09/2023 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Philippe Juvin interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'utilisation du cannabis médical. Le cannabis médical a fait l'objet de nombreux débats dans la sphère publique. Son utilisation en vue de soulager la douleur de patients qui ne sont pas correctement soulagés par des thérapeutiques validées ne fait pas l'objet d'un niveau de preuve scientifique suffisant. Compte tenu de l'absence d'essais cliniques randomisés prouvant l'efficacité du cannabis médical dans le traitement des pathologies douloureuses, il lui demande des informations quant à l'état actuel de l'autorisation du cannabis médical à des fins cliniques, ainsi que sur les bases juridiques régissant cette autorisation et sa mise en vente sur le marché. Il souhaiterait, en outre, savoir s'il serait envisageable d'exiger des autorités sanitaires qu'elles financent des essais cliniques afin d'établir la balance bénéfice-risque inhérente à l'utilisation du cannabis médical.